

CHEVALIERS ET SOLDATS DU MOYEN ÂGE



Les armées des États pontificaux

Le chevalier des États pontificaux, XIII^e siècle



MWF065

del Prado
éditeurs

OSPREY
PUBLISHING

Directeur de la publication :

Juan Maria Martinez

Coordination éditoriale :

Juan Ramón Azaola,
Jean-François Bueno

Assistante d'édition :

Pilar Rodríguez

Directeur de collection :

Max Mandrin

Traduction :

Antoine Bourguilleau

Correction :

Marie-Laure Baruteau

Coordination de production :

Rolando Dias

Conception et maquette :

Beagle Editions, Digraf

Photocomposition :

FCM

Imprimé par :

Gráficas Almuena

© pour la présente édition :

DelPrado Éditeurs, E.U.R.L., 2005
4, rue de Rome- 75008 Paris

Texte par David Nicolle

© 2005 Osprey Publishing Ltd

Illustrations : p 5 Daniel Lordey ; pp 8-9 Angus
McBride ; p 13 Christa Hook

Conseiller historique : Dr David Nicolle

© 2005, Osprey Publishing Limited, tous
droits réservés pour les textes et les
illustrations.

ISBN : 2-84349-206-8

Imprimé en Espagne

Demandez à votre marchand de journaux de vous réserver
vos exemplaires de *Chevaliers et Soldats du Moyen Âge*. En
achetant chaque semaine votre numéro chez le même mar-
chand de journaux, vous serez assuré d'être immédiatement
servi, en nous facilitant la précision de la distribution.
Un stock d'anciens numéros sera disponible pour une durée
de 6 mois à compter de la date de parution du dernier nu-
méro de la collection.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Informations Produit/Abonnés :

Pour la France : 08 26 30 46 34 - Numéro Indigo (0,15 € la
minute)

Pour la Suisse et la Belgique : (00 33) 05 61 72 70 73

Informations Diffuseurs : exclusivement réservé aux mar-
chands de journaux et dépositaires de presse : 05 61 72 75 17

Tous droits réservés. Le contenu de cette œuvre est protégé
par la loi, qui établit des peines de prison et/ou des
amendes, en plus des indemnités correspondantes pour
des dommages et intérêts, contre ceux qui reproduiraient,
plagieraient, distribueraient ou communiqueraient publi-
quement, dans sa totalité ou en partie, une œuvre littéraire,
artistique ou scientifique, ou sa transformation, interprétation
ou exécution artistique fixée sur n'importe quel support ou
communiquée à travers n'importe quel moyen, sans l'autori-
sation obligatoire.

L'éditeur se réserve le droit de modifier la structure des com-
posants de la collection, leur ordre de parution, le nombre de
numéros ainsi que le prix de vente si des circonstances tech-
niques ou commerciales venaient à l'exiger. Quoi qu'il en
soit, les composants affectés par ces changements seraient
remplacés par d'autres, de qualité et d'intérêt similaires. Ces
éléments peuvent différer sensiblement de ceux que repro-
duit le support promotionnel dans le cas des circonstances
précédemment évoquées.

CHEVALIERS ET SOLDATS DU MOYEN ÂGE



PLAN DE L'ŒUVRE

Chevaliers et Soldats du Moyen Âge est constitué de 80 numéros hebdomadaires ; chacun est
composé des éléments suivants :

- Une figurine représentant un chevalier ou un soldat du Moyen Âge.
- Un fascicule illustré contenant des planches en couleurs dont s'inspire la figurine,
ainsi qu'une rigoureuse documentation sur son environnement historique.

Ventes/Diffusion

Le prix de vente d'un numéro est de 10,95 €. Dans ce prix de vente sont inclus, d'une part
le prix du fascicule seul (2,40 €) et le prix de la figurine (8,55 €). À titre exceptionnel, le
prix du numéro 1 est de 3,95 € et celui du numéro 2 de 6,95 €. La figurine ne peut être
vendue séparément.

En France :

MLP

Z.I. de Chesnes, 55 bd de la Noirée

38070 Saint Quentin Fallavier

Tél. : 04 74 82 14 14

Fax : 04 74 94 41 91

En Belgique :

AMP

1, rue de la Petite Île

1070 Bruxelles

Tél. : (02) 525 14 11

Fax : (02) 520 12 29

DISTRI-MEDIAS

11 bis, avenue de Larriou

BP 73621

31036 Toulouse Cedex 1

Tél. : 05 61 72 75 17

Fax : 05 61 72 76 28

En Suisse :

Naville Presse

38, avenue Vibert

1227 Carouge

Tél. : (022) 308 04 44

Fax : (022) 308 04 29

Vente au numéro :

Après parution, les numéros de cette collection peuvent être commandés par correspondance au prix normal
de 10,95 € + frais d'envoi (2,30 € pour le premier fascicule et 1,40 € pour les suivants). Indiquez vos nom,
prénom et adresse, ainsi que les numéros que vous désirez obtenir. Joignez un chèque correspondant à votre
commande à l'ordre de DelPrado Éditeurs et envoyez le tout à l'adresse indiquée ci-dessous. (Vente réservée à
la France métropolitaine dans la limite des stocks disponibles.)

Abonnements/Vente par correspondance :

Si vous préférez recevoir vos exemplaires chez vous, vous avez la possibilité de vous abonner. Vous pouvez soit
nous téléphoner soit nous écrire à l'adresse ci-dessous :

France, Belgique et Suisse :

DISTRI ABONNEMENTS

11 bis, avenue de Larriou

BP 73621

31036 Toulouse Cedex 1 - France

France :

Tél : 08 26 30 46 34 - Numéro Indigo (0,15 € la minute)

Suisse et Belgique :

Tél. : (00 33) 05 61 72 70 73

Fax : (00 33) 05 61 72 76 50

Un stock d'anciens numéros sera disponible pour une durée de 6 mois à compter de la date du dernier envoi.

La figurine ci-jointe n'est pas un jouet. Ne convient pas à un enfant de moins de 14 ans.

LES ARMÉES DES ÉTATS PONTIFICAUX

LES COMBATTANTS DU PAPE

Durant tout le Moyen Âge, les papes, chefs spirituels de la Chrétienté, règnent sur un État assez vaste situé au centre de l'Italie et près du Rhône, à Avignon. Leur pouvoir temporel et la taille de leurs possessions varient de siècle en siècle, de même que leur puissance militaire. De plus, les divisions que connaît l'Église en son sein contribuent à réduire le pouvoir des papes. Mais, quelles que soient les circonstances, ces derniers disposent en tout temps de forces armées, dont la taille et l'efficacité sont appelées à fluctuer selon les époques.

Les origines du pouvoir temporel de la papauté sont obscures. Dès le Moyen Âge, on fait état d'une soi-disant « donation de Constantin », du nom du premier empereur chrétien de l'Empire romain. Avant de quitter Rome pour sa nouvelle capitale Constantinople, Constantin aurait donné au pape Sylvestre (314-335) « la cité de Rome et toutes les provinces et cités d'Italie. Le pape et ses successeurs devaient y exercer leur souveraineté pour toujours. En réalité, le document établissant cette fameuse donation date du VIII^e siècle plutôt que du IV^e siècle. Mais le transfert de la capitale de l'Empire à Constantinople et l'acquisition par la papauté de vastes propriétés dans le centre de l'Italie vont constituer les fondations de ce qui deviendra les terres de Saint-Pierre, autour de Rome, centre rayonnant des États pontificaux.

La première reconnaissance officielle des droits du pape sur ces terres est attestée en 754, lorsque Pépin le Bref, roi des Francs et père de Charlemagne, octroie l'ancien exarchat byzantin de Ravenne au pape Étienne II. Pépin vient de vaincre son rival, le roi des Lombards, qui régnait ou du moins prétendait régner sur les parties



« Soldats du Saint-Sépulcre », fin du XIII^e siècle, église Saint-Étienne, Bologne.

Au Moyen Âge, les différents papes utilisent tout leur pouvoir politique et spirituel pour étendre leurs territoires. « L'empereur Charlemagne et le pape Léon III s'agenouillent devant Saint Pierre », détail d'une mosaïque du début du IX^e siècle. (Place de Saint-Jean de Latran, Rome)



de l'Italie échappant au contrôle des Byzantins. Vingt ans plus tard, Charlemagne garantit les prétentions papales au centre de l'Italie.

D'autres terres sont annexées au cours des siècles suivants. La ville et les environs de Bénévent dans le sud de l'Italie sont octroyés au pape Léon IX par l'empereur germanique en 1052. Sept ans plus tard, le pape Nicolas III tente d'user de sa grande influence sur les nouveaux souverains normands du sud pour réclamer la suzeraineté sur toute la région, Sicile comprise. La comtesse Mathilde de Toscane, soutien fidèle de la papauté dans ses relations de plus en plus délicates avec le Saint Empire germanique, lui octroie des terres s'étendant jusqu'au Pô, dont la grande ville de Ferrare.

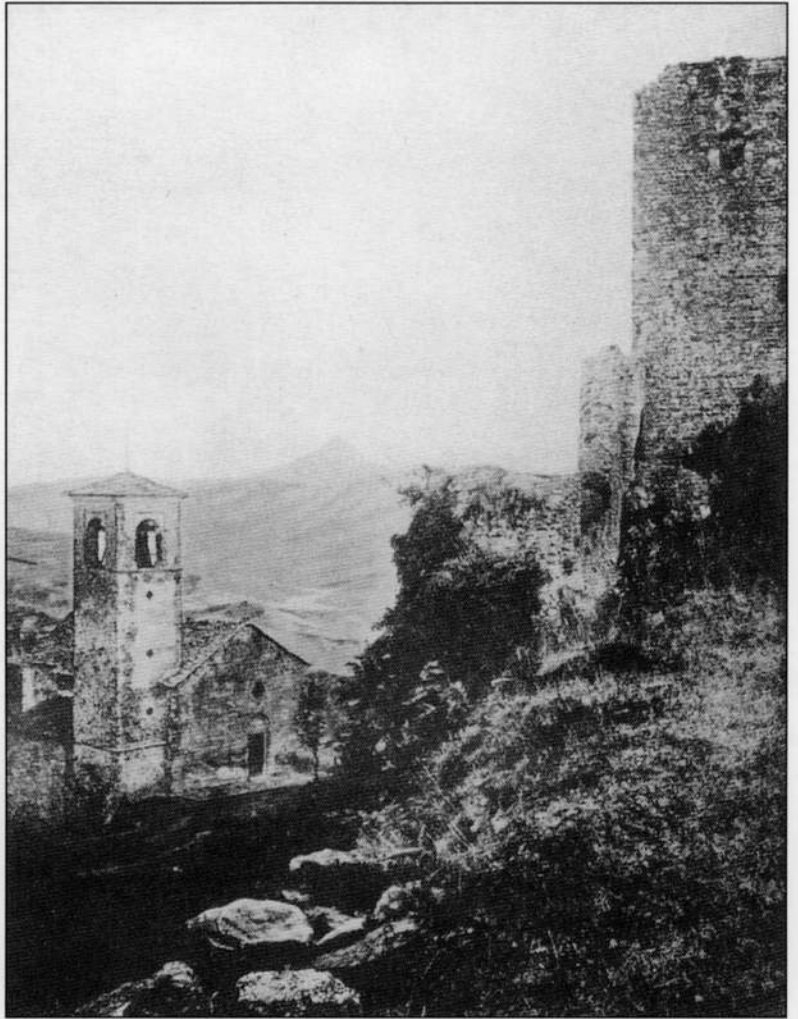
Les possessions des papes croissant, il en va de même de leurs besoins militaires. Mais, dans la plupart des cas, ils préfèrent user de diplomatie plutôt que de recourir à des moyens militaires pour atteindre leurs objectifs.

Le pape Innocent III (1198-1216), à titre d'exemple, bien qu'étant l'un des souverains les plus riches et les plus puissants d'Europe



Chevalier des États pontificaux, XIII^e siècle.

Les ruines du château stratégique de Carpineti, qui, à la fin du XI^e siècle, était l'une des plus importantes places fortes de la redoutée Mathilde de Toscane.



occidentale, tire avantage d'une querelle entre deux prétendants au titre d'empereur pour légitimer ses prétentions territoriales. En 1213, l'heureux élu, Frédéric II, accepte que les États pontificaux soient formés par « toutes les terres de Radicofani à Caprano, la marche d'Ancône, le duché de Spolète, les terres de la comtesse Mathilde, le comté de Bertinoro, l'exarchat de Ravenne, le *Pentapolis* (« Cinq cités ») et les terres adjacentes ». Telles seront, plus ou moins, les frontières des États pontificaux jusqu'au XIX^e siècle, au moment de la réunification de l'Italie.

Sur un autre plan, la lutte politique – et parfois militaire – opposant le pape aux empereurs germaniques et à d'autres souverains est indissociable de l'histoire de l'Europe médiévale. Les empereurs continuent d'affirmer leur autorité temporelle sur les États du pape, dont ils se considèrent comme les suzerains. Les papes insistent au contraire sur le fait que leur autorité spirituelle leur confère une forme d'autorité temporelle sur les empereurs. Le pape Innocent III s'efforce d'imposer un gouvernement central efficace à ses sujets en Italie centrale, quitte à chasser les représentants allemands et les seigneurs féodaux rétifs à son autorité. Il force également le préfet de Rome – homme puissant qui prêtait jusque-là serment devant l'empereur – à lui faire allégeance.



Ces ambitions entraînent de nombreux affrontements sanglants sur le terrain. Pourtant, en 1279, le nouvel empereur, Rodolphe de Habsbourg, abandonne ses ambitions italiennes et reconnaît le pape comme souverain temporel de la moitié de l'Italie, dont la Sicile et le sud de la péninsule. La papauté a, semble-t-il, échappé au contrôle impérial.

Mais les papes continuent de faire face à des contestations régulières de leur autorité au sein même de leurs États. Ces défis ne proviennent pas seulement des grandes familles, comme les Orsini, Colonna et autres qui dominent les vallées fertiles de Campanie au sud de Rome, mais également des seigneurs turbulents des régions montagneuses et de la côte de l'Adriatique. S'ajoute à cela la montée en puissance de nombreuses cités et de leurs communes élues ou auto-proclamées. À Rome même, le poste de préfet devient la prérogative de la famille Di Vico, qui règne sur Viterbe et ainsi que sur d'autres cités voisines. Dans la partie septentrionale de la papauté, en Romagne, les cités développent leurs propres systèmes de gouvernement, entretiennent des armées de citoyens et entendent choisir leurs chefs militaires ou *podesti*.

Au début du XIV^e siècle, les États du pape sont constitués de cinq provinces militaires et administratives : Romagne, Ancône, Spolète, une partie de la Toscane, Campanie et la Maritima, la province dite « maritime ». Un représentant, appelé recteur, est placé à la tête de chacune d'elles et agit en plénipotentiaire du pape. Mais le pouvoir de ces recteurs varie grandement suivant les périodes et les régions.

Au IX^e siècle, l'Italie est régulièrement la cible d'incursions musulmanes et ce sont les armées des États pontificaux qui mènent la résistance. Un cavalier vole à la rescousse d'un fantassin des milices, attaqué par un archer à pied nord-africain.

Italie centrale, XIII^e siècle.

(1) Chevalier toscan au service du pape.

(2) Chevalier toscan de la famille Alighieri, fin du siècle.

(3) Arbalétrier des milices, Volterra, milieu du siècle.





Mais il existe également de nombreux seigneurs féodaux et quelques cités turbulentes qui, pour des raisons différentes, semblent ne pas se lasser de contester l'autorité du pape. De fait, les États pontificaux ne formeront jamais une entité centralisée et unifiée. Le pape Boniface VIII (1294-1303) tente d'imposer une autorité dans laquelle il voit la première étape d'une unification de l'Italie sous la férule des souverains pontifes. Non seulement c'est un échec, mais bientôt la papauté connaît une telle crise que son centre est déplacé de Rome à Avignon.

Cette crise marque naturellement un coup d'arrêt à la tentative de centralisation qui, dans une certaine mesure, va même en s'inversant. Les États pontificaux deviennent un rassemblement de cités-États, indépendantes de fait sinon légalement. Certaines étaient déjà tombées aux mains de despotes locaux, comme la famille d'Este, qui règne sur Ferrare, les Montefeltre d'Urbino et les Malatesta de Ravenne. Régnant depuis Avignon, les papes, qui ne peuvent empêcher cette fragmentation, tentent de maintenir leur autorité en conférant le titre de « vicaire » aux despotes qui tiennent déjà les rênes du pouvoir.

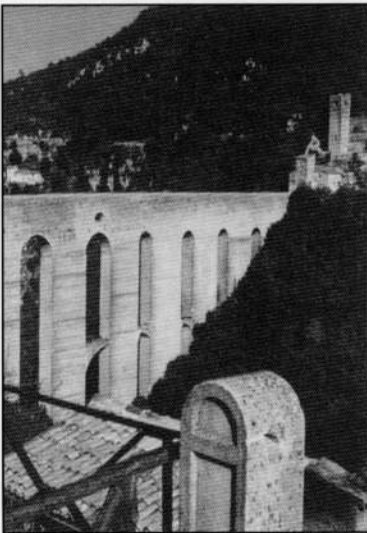
La réplique arrive en 1353, lorsque le cardinal Albornoz est envoyé en Italie comme légat du pape et vicaire général des États. Les quatorze années qui suivent sont marquées par des guerres localisées, mais sanglantes. Celles-ci voient la restauration du pouvoir temporel des papes dans le centre de l'Italie, comme en témoigne le retour du pape Urbain V à Rome en 1367. Albornoz ne s'est pas seulement emparé de la ville de Bologne aux dépens de la puissante famille des Visconti, mais il a également forcé les souverains locaux à reconnaître le pape comme leur véritable suzerain. Le brillant, impitoyable et belliqueux cardinal supervise également l'élaboration des fameuses *Constitutiones Aedigianae*, un code de loi qui sera en usage jusqu'au XIX^e siècle.

Mais les problèmes de la papauté ne sont pas terminés, le grand schisme d'Occident, qui déchire l'Église catholique de 1378 à 1417, ne voit pas seulement différents papes prétendre au trône de Saint Pierre, elle provoque de surcroît le chaos au sein des États pontificaux. Le pouvoir temporel du pape est menacé par ses voisins ambitieux, notamment Gian Galeazzo Visconti et le roi Ladislas de Naples.

À partir de 1420, le pape Martin V travaille d'arrache-pied depuis Rome à la création d'un État fort et unifié, capable de se défendre dans le monde impitoyable – tant politique que militaire – de la Renaissance italienne. Martin et ses successeurs peuvent se targuer de substantiels succès, obtenus d'ailleurs davantage pas des biais politiques et diplomatiques que militaires. Il reste que la survie de la papauté est largement dépendante du soutien de l'Espagne.

Les premières armées papales sont contemporaines des derniers soubresauts de l'Empire romain d'Occident (IV^e et V^e siècles ap. J.-C). Le noyau de ces armées est formé par les *foederati*, des soldats recrutés hors de l'Empire, particulièrement en Allemagne. Il est vrai que les résistances à la conscription se multiplient dans l'Empire où les cas d'automutilation ne sont pas rares. De plus, la solde y est jugée trop faible et la discipline réputée particulièrement dure. Mais les provinces extérieures tombant les unes après les autres, la conscription réapparaît au centre de l'Empire, et donc, bien sûr, en Italie. Les tensions sociales ont considérablement affaibli l'Empire, mais il est toujours possible de lever des conscrits jusqu'en 403.

L'aqueduc de Ponte di Torri, fortifié, ravitaillait en eau la forteresse de Spolète. Long de 230 m et haut de 80 m, il fut bâti par le cardinal Albornoz au milieu du XIV^e siècle. (Photo : D. Nicolle)





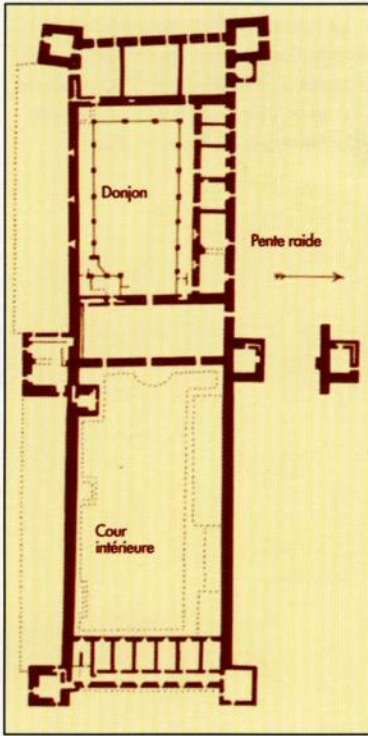
« Le pape Boniface couronné à Anagni tandis que ses ennemis sont chassés », extrait de la *Chronique* de Giovanni Villani, début du XIV^e siècle. (Bibliothèque du Vatican, Rome)

De la fin du V^e siècle, nous ne savons que peu de chose. En absence de sources historiques fiables, Rome semble retourner dans l'ombre. Mais il reste probable qu'en Italie, comme dans d'autres régions qui nous ont laissé plus de documents, des seigneurs locaux lèvent leurs propres armées, souvent connues sous le nom de *bucellarii*. Celles-ci jurent fidélité à leur employeur plutôt qu'à un empereur lointain et sont, bien souvent, perçues comme une menace pour la loi et l'ordre. Pour ajouter à la confusion, les troupes dirigées par les gouverneurs des cités ou des provinces portent le même titre ; ce sont pourtant des *foederati* germaniques qui déposent le dernier empereur en 476.

Lorsque l'Empire romain d'Occident renaît durant le règne de Justinien, des efforts sont entrepris pour rebâtir une armée. Celle-ci emprunte bientôt ses traits au modèle byzantin, lui-même fortement influencé par les Germains et d'autres envahisseurs « barbares ». En 568, l'Italie est à nouveau envahie, cette fois par les Lombards qui, à l'issue de campagnes sanglantes, se partagent le pays avec les Romano-Byzantins. Cet éclatement de la péninsule va peser de manière durable sur l'histoire de l'Italie pour tout le reste du Moyen Âge et même au-delà.

Si Rome demeure au sein de la sphère d'influence byzantine, le pouvoir militaire romano-byzantin en Italie a pour centre Ravenne. Rome, qui est pourtant le quartier général d'un des quatre patriciat régionaux, se trouve reliée à Ravenne par une bande étroite de territoires sous contrôle byzantin. Cet ensemble couvre un territoire remarquablement similaire à celui des futurs États pontificaux.

Les milices urbaines, parfois recrutées au sein des colons germaniques, défendent les remparts des villes italiennes, lesquelles demeurent de nombreuses années durant les seuls véritables centres de vie urbaine en Europe occidentale. À Rome, une armée de professionnels, connus sous le nom de *Theodasiaci*, demeure en place longtemps après le départ des dernières troupes byzantines en 592. Le pape, qui est alors le souverain effectif de la ville de Rome, semble avoir été assez riche et puissant pour recruter des hommes jusque dans les Balkans. Mais les recrues locales sont rapidement plus nombreuses dans les nouvelles armées romano-byzantines, y



Le château de Spolète fut bâti et terminé par Matteo di Giovannello da Gubbio, dit Gattaponi, entre 1355 et 1361. Il a été la pièce centrale de la restauration de l'autorité du pape en Ombrie entreprise par le cardinal Albornoze et son armée de condottiers. Il constitue un exemple classique des fortifications italiennes du XIV^e siècle.

compris au sein de l'*Exercitus Romanus* ou « armée de Rome ». Ces soldats professionnels sont également séparés des milices locales recrutées à temps partiel. D'autres milices sont levées par des propriétaires terriens, des ecclésiastiques et des monastères. Ayant survécu aux périodes troubles, certaines anciennes familles militaires romaines refont leur apparition. Possédant toujours des propriétés importantes, elles cherchent à récupérer leurs anciens titres et leur prestige militaire.

Les VII^e et VIII^e siècles ont longtemps été décrits comme « les âges sombres » de l'empire byzantin. Aussi, quand ils touchent à leur fin, en Italie comme ailleurs, le panorama militaire et politique qui en émerge apparaît totalement différent. Même à Ravenne, les milices byzantines locales parviennent à résister aux efforts de l'empereur pour réimposer le contrôle impérial en 726. De leur côté, les papes, à Rome, résistent plus vaillamment que leurs prédécesseurs aux incursions lombardes en Italie.

La petite armée de Rome, organisée selon le modèle byzantin, constitue déjà une puissance majeure dans les affaires italiennes. À la fin du VIII^e siècle, la plupart de ses troupes sont constituées de milices saisonnières, même s'il existe également une unité d'élite, la *Scholae Militiae*. Les unités, dirigées par des *patroni*, issus de l'aristocratie romaine locale, marchent derrière leurs propres étendards (*bandon*). Puis, en l'an 800, le pape couronne Charlemagne empereur et la cité de Rome, avec son territoire environnant, cesse de faire partie de l'Empire byzantin pour toujours.

À l'époque de Charlemagne et de ses successeurs carolingiens, une partie des régions qui vont former les États pontificaux du Moyen Âge constituent déjà des frontières militaires (des marches). La deuxième marche qui voit le jour, celle de Toscane, doit faire face à la menace des pillards musulmans en provenance de Sardaigne. Plus au sud, le duché de Spolète devient une marche non officielle contre les musulmans du sud et de Sicile. Le duché est ensuite divisé en deux, sa partie orientale, autour d'Ancône, ayant conservé le nom de « marche » jusqu'à ce jour. L'Italie, urbanisée, voit naturellement la construction d'ambitieux ouvrages de fortification durant la période carolingienne. Toutefois, rares sont les forteresses à sortir du néant. Après le siège de Rome par les Arabes en 846, le pape Léon utilise les pierres massives du tombeau de l'empereur Hadrien pour construire le château Saint-Ange (castel Sant'Angelo). Il étend également les anciennes fortifications de Rome pour englober la basilique Saint-Pierre, qui se trouvait jusqu'alors en dehors des murs, donc sans défense.

Les Italiens de souche, généralement connus sous le nom de « Romains », ont été réincorporés au système militaire à la fin de la période lombarde ; ils se retrouvent assujettis au service militaire sur les mêmes critères de richesse que les Lombards eux-mêmes. L'aristocratie italo-romaine forme une petite armée. Mais son efficacité est suffisante pour que le clergé romain trouve nécessaire de mettre à profit sa richesse croissante afin de recruter des mercenaires. À cette époque, les traces des traditions militaires romaines ont entièrement disparu. Certains cérémoniaux ont toutefois survécu, comme la coutume de recouvrir d'un caparaçon de soie les chevaux lors des parades. Pour autant, ces cérémoniaux témoignent moins d'un quelconque héritage romain que de la permanence de l'influence byzantine.

Le IX^e siècle voit la réapparition des incursions musulmanes, certaines d'une ampleur assez impressionnante. En 846, par exemple,



Spadassin (*spadaccino*) ou fantassin léger au service de la papauté, vers 1375. (1) Ce fantassin est doté du dernier équipement disponible, même si, en tant que fantassin léger, il ne porte pas de protections de jambes et doit se protéger avec un grand bouclier ovale. (2) Arrière du casque et brigandine. (3) Intérieur de la brigandine et, à droite, coupe de la brigandine montrant les couches de tissus et une partie de l'extérieur dont le tissu a été enlevé. (4) Protections du bras gauche : gantelet en cuir bouilli, simple cuir bouilli pour le bras, armure multiple pour les coudes et l'avant bras, en cuir bouilli couvert de bandes de fer. Intérieur de la pièce de l'avant-bras (5) Intérieur du bouclier : la structure, en bois, est recouverte de cuir. (6) Extérieur du bouclier. (7) Dagues et fourreaux. (8) Épée courte, dite Stocco.

une importante armée aghlabide arrive d'Afrique du Nord avec 10 000 hommes et attaque Ostie puis Rome. C'est encore une fois la papauté qui, pour avoir su galvaniser et diriger à maintes reprises la résistance, finit par repousser les envahisseurs.

Les territoires du pape du centre de l'Italie ne sont pas exempts de l'éclatement qui caractérise le paysage italien à la fin du x^e siècle ni de l'*incastellamento*, un terme qui désigne l'augmentation considérable des défenses urbaines, la création de villages fortifiés et de châteaux. L'Église joue un rôle de premier plan en finançant ces programmes de fortifications. Dans les faits, presque toutes les villes dépendent de l'Église plutôt que de l'aristocratie féodale – c'est d'ailleurs le cas dans le reste de l'Europe centrale et occidentale.

À Rome même, durant ce x^e siècle très tumultueux, les levées locales continuent de servir aux côtés d'une « armée romaine », elle-même formée par l'aristocratie locale. L'ancien terme romano-byzantin d'*Exercitus* – qui désigne les armées locales – tombe en désuétude au profit de celui de milice. À la fin du xi^e siècle, cette force est incontestablement efficace, mais il n'existe pourtant toujours aucun lien clair entre les obligations militaires et la propriété, comme sous d'autres cieux.

Le titre de préfet est réapparu à Rome au milieu du x^e siècle – à compter qu'il ait jamais été abandonné. Le préfet est alors responsable de la loi et de l'ordre et dispose peut-être d'une petite escorte. Le titre de consul était honorifique au début du Moyen Âge. Mais aux xi^e et xii^e siècles, les consuls sont à la tête de l'aristocratie locale. Au xi^e siècle, un consul reçoit même le titre de *dux*, indiquant peut-être une fonction administrative. À la suite de changements intervenus au xii^e siècle, le Sénat romain et ses officiers sont responsables du maintien de l'ordre ; nous ignorons toutefois s'ils jouent alors un rôle militaire.

Jusqu'au milieu du xii^e siècle, Rome elle-même demeure sous la souveraineté papale, mais les luttes internes entre papes et « antipapes » ainsi que la rivalité entre le pape et l'empereur minent la puissance militaire et politique de la papauté. Les papes n'ont plus guère de pouvoir sur les provinces d'Italie centrale censées leur prêter allégeance. Il faut attendre le xiii^e siècle pour voir l'autorité politique et militaire du gouvernement papal suffisamment affermie pour qu'on puisse parler de la renaissance des États pontificaux.

Au cours du xii^e siècle, la papauté entretient une force de mercenaires, agissant plutôt comme des gardes du corps que comme des combattants. Au xiii^e siècle, l'organisation des armées pontificales commence à ressembler à celles des autres États. Le recrutement, qui incombe aux recteurs ou aux représentants locaux, est généralement plus efficace lorsqu'il émane du pape lui-même.

En mars 1287, la demande adressée à la ville de Macerata dans la marche d'Ancône exige dix cavaliers avec une remonte, 500 fantassins, 25 arbalétriers « sélectionnés », tous devant être équipés d'armures, de boucliers, de lances et d'arbalètes. Il est également fait appel à 100 *guastatores*, des pionniers ou sapeurs. Il est peu probable que la ville ait envoyé le nombre d'hommes requis. Dans le meilleur des cas, le système

La Porta Sant'Agostino (xiv^e siècle) forme la partie inférieure de la petite ville fortifiée de Montefalco, près de Pérouse. Montefalco a été d'une grande importance stratégique, d'abord pour le duché lombard de Spolète puis pour les États du pape.



du service militaire au sein des États pontificaux suffit alors au seul maintien de troupes locales et de police. De fait, il peut, au mieux, servir contre des rebelles.

Avant que la papauté ne dispose d'un contrôle effectif sur la Romagne, (à la fin du XIII^e siècle), la plupart des cavaliers des armées papales sont des mercenaires recrutés dans le nord de l'Italie et en France. De nombreux chevaliers français sont disponibles depuis que la fin de la conquête angevine du sud de l'Italie les a trouvés sans emploi. On compte également des troupes féodales, quand elles sont disposées à servir. Il arrive que les villes des États pontificaux fassent parvenir une *tallia militum*, une taille militaire en espèces, au lieu d'un contingent. Il est fort probable que la papauté recrute alors un grand nombre de volontaires, dont certains se considèrent comme des croisés en guerre contre les ennemis de l'Église en Italie. Il est souvent difficile de distinguer les mercenaires de ces croisés, car les uns comme les autres sont payés avec largesse.

Du XIII^e au XV^e siècle, le recrutement militaire en Italie est incontestablement dominé par la figure du condottiere, l'archétype du mercenaire médiéval. Le terme provient de la *condotta*, un contrat passé entre l'employeur (une cité ou un prince) et un chef de mercenaires. Les États du pape ont peut-être joué un rôle non négligeable dans l'essor des condottiers. Les conditions chaotiques qui règnent dans certaines parties des États pontificaux ont pour effet de voir certaines villes ignorer les requêtes de troupes qui leur sont adressées. Si elles consentent généralement à envoyer quelques cavaliers, elles répugnent manifestement à fournir des arbalétriers. Cela peut sembler étonnant, lorsque l'on sait que les régions reculées et montagneuses d'Italie centrale disposent d'un grand réservoir de soldats professionnels. Les barons des régions comme la Romagne proposent des unités constituées de leurs propres suites à ceux qui sont prêts à les payer. D'un autre côté, au milieu du XIII^e siècle, une grande partie de l'armée du pape est apparemment constituée de fantassins de Toscane.

Les chevaliers croisés peuvent également recruter des arbalétriers et se retrouvent ainsi à la tête de véritables unités de mercenaires. Ceux qui affirment être motivés par des questions religieuses n'hésitent pas, par ailleurs, à exiger des soldes équivalentes à celles des simples mercenaires. Les croisés combattant pour le pape en Italie portent souvent des croix cousues sur l'épaule gauche de leur tunique. Mais de nombreux italiens sont révoltés par ces soi-disant croisades et les frères qui les prêchent doivent souvent être escortés par la troupe.



